

Paris, le 19 février 2014

**AUX PREMIERS DELEGUES
DES PAYS MEMBRES DE L'AIPCR**

OBJET : XXVIe Congrès mondial de la route, 2019

Cher/chère Collègue,

Le choix du lieu du XXVIe Congrès, qui se tiendra en 2019, sera fait par le Conseil lors de sa réunion à Santiago du Chili (Chili), les 5-6 novembre 2014.

Vous trouverez ci-joint une note détaillant les termes de référence, en particulier la répartition des tâches entre le pays hôte et l'Association, la composition du dossier de candidature et la présentation des candidatures au Conseil de l'AIPCR.

Si votre pays souhaite être l'organisateur du XXVIe Congrès en 2019, le dossier de candidature doit parvenir au Secrétariat général avant le :

15 août 2014

délaï de rigueur, afin que le dossier puisse être instruit et porté à la connaissance des membres du Conseil en temps utile.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette importante question et pour votre soutien. Si vous souhaitez des compléments d'information, n'hésitez pas à contacter le Secrétaire général, Jean-François Corté.

Je vous prie de croire, cher/chère Collègue, en l'expression de mes meilleurs sentiments.



Oscar de BUEN
Président de l'AIPCR

PJ : note

Copie aux Présidents et Secrétaires des Comités nationaux